

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Il restait cette année plus de 450 enseignants à nommer lors de la phase d'ajustement. Les services travaillent ardemment pour prendre au maximum en compte plusieurs critères à la fois : le barème, le rang du vœu et la situation personnelle des collègues.

Nous sommes, malgré tout, prudents sur l'efficacité totale de cette méthode. En effet, le premier projet transmis ne comportait pas la liste des enseignants non affectés ni leur barème, nous n'avons pas non plus les fiches de vœux des participants. Or, notre travail paritaire vise à garantir le parfait déroulement des phases de nomination et ces informations sont indispensables.

Nous avons répertorié quelques erreurs difficilement évitables, nous en convenons, au vu de la complexité de la tâche. Nous ne pouvons le faire uniquement si des collègues nous transmettent eux-mêmes leurs renseignements.

Certains ne bénéficient donc pas de ce travail de vérification.

Nous avons pour ambition de respecter l'équité du mouvement et nous avons déjà proposé des solutions alternatives :

- Revenir à une saisie informatique avec une publication des postes,
- Diffuser aux organisations syndicales de la liste complète des postes disponibles avec les fiches de vœux de chaque enseignant.

Pour le SE-Unsa, la période de préparation devrait servir à vérifier le mouvement en croisant le projet avec les fiches de vœux et les modifications devraient se faire en CAPD au vu et au su de tous. Nous réitérons donc cette demande afin de gagner en temps, en efficacité, en équité.

Le décret sur les rythmes scolaires paru le 28 juin permet le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017. À l'heure actuelle, aucune étude scientifique n'a été engagée pour observer réellement les effets de la réforme sur les apprentissages des élèves.

Le SE-UNSA reste prudent sur ce retour en arrière. Pour nous, refondation ne rime pas avec précipitation. Nous sommes engagés pour le développement d'une école durable : nous l'avons écrit en détail au Président Macron. Nous l'appelons à inscrire la politique éducative dans le long terme, à faire confiance aux équipes, à intensifier les politiques de réduction des inégalités.

Le Premier ministre a annoncé jeudi que les comptes de l'État présageaient de nouvelles mesures d'économies et une fois encore, les fonctionnaires sont en ligne de mire. C'est une mauvaise nouvelle mais pas une surprise. Cette mesure avait déjà été évoquée par le Ministre de l'Action et des Comptes publics lors de sa rencontre avec l'UNSA le 24 mai dernier au regard de l'évolution du déficit budgétaire.

Le SE-Unsa demandera d'autres mesures pour permettre la progression du pouvoir d'achat des agents publics comme le Président de la République l'a annoncée dans sa campagne.

Notre syndicat a porté les revendications sur la direction d'école et a obtenu grâce à un protocole d'accord en 2006 des avancées concrètes notamment sur le temps de décharge et l'aide administrative.

Les Inspecteurs d'académie de Haute-Savoie ont pris la mesure des difficultés générées par l'exercice d'une fonction difficile en proposant des mesures au-delà des directives nationales. Les collègues ont aussi pris leur part dans le processus en ne freinant pas l'embauche de secrétaires d'aide administrative.

La Haute-Savoie peut ainsi figurer parmi les départements moteurs sur ce dossier.

L'octroi d'un demi-poste de fonction pédagogique exceptionnelle pour les écoles avec beaucoup de classes en est le dernier et bon exemple.

Il y a aussi dans notre département des écoles dont le régime de décharge du directeur n'est pas quantifié hebdomadairement mais qui méritent tout autant notre attention.

Pour nous, il n'y a pas de « petites écoles », ni de « petits directeurs » pas plus qu'il n'y a de « petits élèves ».

L'organisation annuelle des journées de décharge doit être anticipée. Il n'est pas admissible que le temps des directrices et directeurs soit la dernière variable d'ajustement du temps des remplaçants.

En utilisant les personnels encore en surnombre dans les circonscriptions, nous demandons que les dix jours dus aux directrices et directeurs soient programmés dès maintenant en respectant le texte du B.O. n° 32 du 4 septembre 2014 qui prévoit une journée par mois.

Nous vous demandons également des explications sur la suppression de 50 emplois d'EVS administrative.

Pour le SE-Unsa 74

Emmanuel Fuss – Catherine Hérétick